

**Conseil économique et social**Distr. limitée
13 août 2014Français
Original: anglais**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-dixième session**

Point 3 b) de l'ordre du jour

**Résolution adoptée par la Commission économique et sociale
pour l'Asie et le Pacifique****70/6. Application de la décision de la Réunion intergouvernementale
ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du
commerce transfrontière sans papier***La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

Notant que la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier s'est tenue à Bangkok du 22 au 24 avril 2014, conformément aux mandats énoncés dans la résolution 68/3 de la Commission et dans le rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa troisième session,

Se félicitant du succès de la Réunion¹,

Notant que les activités du groupe directeur intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier compléteront, sans faire double emploi, celles qui sont menées relativement à la mise en œuvre de l'Accord de facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce,

1. *Approuve* la recommandation de la Réunion de créer un groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive d'appuyer et de faciliter la création et l'organisation du groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, conformément au mandat figurant à la section I.B du Rapport de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier²;

3. *Prie également* la Secrétaire exécutive de lui faire rapport chaque année sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution jusqu'à ce que le groupe directeur ait achevé ses travaux.

*Septième séance plénière
8 août 2014*

¹ E/ESCAP/70/31.

² Ibid.